

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/832

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 35 000 euros à l'Association "Lyon Duchère A.S." - Signature d'une convention mixte avec cette association

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

**2015/832 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
D'EQUIPEMENT DE 35 000 EUROS A L'ASSOCIATION
"LYON DUCHÈRE A.S." - SIGNATURE D'UNE
CONVENTION MIXTE AVEC CETTE ASSOCIATION
(DIRECTION DES SPORTS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

J'ai donné mon accord à l'Association « Lyon Duchère A.S. » afin qu'elle prenne possession du logement désaffecté de l'ex-gardien de la piscine municipale de la Duchère (Ensemble Immobilier 09070-bâtiment A – rez-de-chaussée) rue Andreï Sakharov à Lyon 9^e.

Une entrée (4,44 m²), un couloir (4,95 m²), un séjour (13,14 m²), une cuisine (12,56 m²), une chambre (10,43 m²), une chambre (8,67 m²), une salle de bains (4,50 m²), des WC (0,91 m²) et une loge (11,36 m²) sont mis à la disposition de l'occupant, à titre de siège social et pour les activités de l'association tous les jours de la semaine.

Sont à la charge de l'occupant, l'entretien courant (dont le nettoyage) des locaux et les dépenses de fluides et d'électricité.

L'Association « Lyon Duchère A.S. » a été autorisée à entreprendre des travaux de rénovation de ces locaux, notamment en matière d'électricité, de plomberie, de chauffage, de peinture, de réfection du revêtement de sol et de pose de luminaires.

Je souhaite que la Ville de Lyon apporte son soutien financier à cette association pour la réalisation de ces travaux estimés à 50 000 €.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose qu'une subvention exceptionnelle d'équipement de 35 000 € soit allouée à l'Association « Lyon Duchère A.S. » à titre de participation financière municipale.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Une subvention d'équipement de 35 000 € est allouée à l'Association « Lyon Duchère A.S. », à titre de participation financière pour la rénovation de locaux mis à sa disposition.

2- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon Duchère A.S. », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, ligne de crédit 77242, article 20421, fonction 40, programme SPCLUBS, opération n° 60046571, sous réserve du vote du budget 2015.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT